

Mission de l'école et collaboration avec les parents

L'école valaisanne a la mission générale de « **seconder la famille dans les tâches d'instruction et d'éducation de l'enfant** » (Loi sur l'enseignement primaire)

Dans certains cas, le personnel enseignant et les autorités scolaires doivent malheureusement constater la difficulté toujours plus importante que rencontre l'école dans l'accomplissement de cette mission. Aussi, il leur est indispensable de **bénéficier d'une collaboration** manifeste voire constructive **de tous les parents** afin de donner à chaque enfant une formation de futur adulte responsable.

Les parents se doivent donc:

- d'inculquer à leur(s) enfant(s) **le goût de l'effort et du travail à l'école** dans le désir de bien faire ainsi que **le respect** dû aux autorités scolaires, aux enseignants, aux autres élèves tout comme **le respect** des bâtiments et de la propriété tant publique que privée;
- de s'assurer que les devoirs **soient faits sans retard avec sérieux et les leçons apprises complètement;**
- de prendre tous les contacts utiles avec le titulaire de classe;
- de veiller à ce que les enfants viennent en classe en respectant les horaires, **dans une tenue propre et décente** correspondant à une vie scolaire et à ce que les règles d'hygiène et de propreté, indispensables à une vie communautaire, soient constamment respectées;
- de donner ou d'imposer à leur(s) enfant(s) des conditions favorisant au mieux le travail scolaire et le comportement (sommeil, encadrement, loisirs...)

Il est nécessaire aussi que les parents:

- évitent d'accorder un soutien inconditionnel à leur(s) enfant(s) face aux exigences parfois contraignantes de l'école et des enseignants;
- maintiennent un climat de confiance et de collaboration avec l'école, afin d'aider l'enfant dans la construction de son savoir et de sa personnalité.